

FONCTIONNAIRES À TEMPS NON COMPLET DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RECRUTEMENT, RÉMUNÉRATION, PROTECTION SOCIALE ET STATUT

Nos consultants, bénéficiant tous d'une expérience terrain confirmée, sont prêts à échanger sur vos problématiques, pour vous apporter une réponse parfaitement adaptée à vos attentes.

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

PRINCIPES DU TEMPS NON COMPLET

- › Définition du temps non complet, comparaison avec le temps partiel
- › Identification des différents types d'agents à temps non complet
- › Création des emplois à temps non complet

DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES À TEMPS NON COMPLET

- › Principes généraux
- › Cumul d'emplois à temps non complet

FONCTIONNAIRES À TEMPS NON COMPLET INTÉGRÉS DANS UN CADRE D'EMPLOI (DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL SUPÉRIEURE À 17H30)

- › Recrutement d'un agent
- › Rémunération à plus et moins de 28 heures, rémunération en cas de cumul

Cas pratique : calcul de la rémunération à temps non complet

Cas pratique : cotisations RAFFP d'un agent à temps non complet à plus de 28 heures en cas de cumul avec un autre emploi public

- › Protection sociale d'un agent
 - régime de retraite à plus ou à moins de 28 heures hebdomadaires
 - congés maladie, maternité à plus et à moins de 28 heures
- › Rémunération en cas de congés maladie
- › Articulation du maintien de traitement avec le versement des indemnités journalières de sécurité sociale
- › Articulation en cas de pluri-employeurs

Exercices pratiques sur les droits à congé maladie et la rémunération des agents placés en congés maladie

- › Positions statutaires d'un agent
 - cas et conditions de détachement d'un agent
 - disponibilité
 - congé parental
- › Carrière d'un agent : avancement et fin de service

FONCTIONNAIRES À TEMPS NON COMPLET NON INTÉGRÉS DANS UN CADRE D'EMPLOI (DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL INFÉRIEURE À 17H30)

- › Recrutement et rémunération
- › Protection sociale
 - congés maladie, maternité
 - rémunération en cas de congés maladie
- › Positions statutaires
 - cas et conditions de détachement
 - disponibilité
- › Carrière d'un agent : évolution et sortie de service



2 jours (à titre indicatif)

VOTRE CONTEXTE

Les agents à temps non complet sont des fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet. Leur durée de travail est liée aux besoins de la collectivité et fixée par l'assemblée délibérante. Ainsi, ils se distinguent des fonctionnaires nommés à temps complet et autorisés à travailler à temps partiel, de droit ou en fonction des nécessités du service selon les cas, pour une durée limitée. En participant à cette formation intra sur la gestion RH des fonctionnaires à temps non complet, vous connaîtrez en détails les règles statutaires spécifiques qui s'appliquent à ces agents, et toutes les modalités pratiques liées à leur recrutement, leur rémunération et leur protection sociale.

OBJECTIFS

- Identifier les différents types d'agents à temps non complet.
- Connaître les modalités de gestion de ces agents.
- Maîtriser les spécificités des agents à temps non complet.
- Traiter les situations individuelles.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Les clés opérationnelles de la gestion des agents à temps non complet au sein de la fonction publique territoriale
- Des exercices pratiques à intervalle régulier pour valider ses acquis
- Une pédagogie participative favorisant le partage d'expériences et d'expertises

VOUS ÊTES

Responsables et gestionnaires des services RH/personnel de la fonction publique territoriale

PRIX, LIEU ET DATES

Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.